LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or
Numéro: 207

JANVIER 2022

L'équipe municipale vous souhaite une BONNE ANNEE 2022

Pour la seconde fois la crise sanitaire nous a contraints à annuler notre rendez-vous annuel des Vœux.
Au delà du coté un peu solennel de cette cérémonie, l'intérêt de celle-ci est de se retrouver et de passer un moment convivial entre nous afin de tisser ou de maintenir ce lien social qui est le ciment de notre société. Souhaitons que ce soit la dernière fois.
Ce petit mot simplement pour vous souhaiter le meilleur à vous ainsi qu'aux vôtres pour cette année 2022.

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Pour nous joindre : Accueil téléphonique au 04 78 91 24 02

ACCUEIL DU PUBLIC OUVERT :

Samedi 22 janvier

Les Lundis après-midi 14H00 - 17H00

Les Mardis, Mercredis et Jeudis matin 10H00 - 12H00

Les Vendredis après-midi 13H30 - 16H00

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE

N° élu d'astreinte: 06 37 31 40 90

Permanence avocat le 22 janvier sur rendez-vous

à prendre la veille avant 16h

- POLICIER MUNICIPAL
- L'équipe municipale a fait le choix signer une convention avec Albigny pour la mise à disposition de l'équivalent d'une journée par semaine de son nouveau policier municipal.
- JULIEN MOLLOT, fort d'une expérience de 10 ans à la Croix Rousse nous a rejoint début Janvier.
- Sa mission sera d'être un policier de proximité pour tisser du lien avec les habitants, assurer la sécurité des écoles, faire respecter les règles et les lois avec pédagogie pour trouver des solutions avant la répression.
- Nous avons fait ce choix devant le nombre croissant de petites incivilités qui polluent la vie quotidienne.
- Surtout, nous l'avons fait car les élus sont de plus en plus confrontés à des réactions virulentes lorsqu'ils font remarquer aux gens leurs incivilités ou leur non respect de la réglementation.
- Ils ne sont pas là pour « faire la police » mais pour gérer au mieux la commune et réfléchir à son développement.
- N'hésitez pas à le contacter dès que vous en éprouvez le besoin :
- Informations et contact :

police.municipale@mairie-albignysursaone.fr

.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Loi Elan, à compter du 1er janvier 2022

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer pour poster votre dossier ou le déposer en mairie.

Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

Comment déposer mon dossier en ligne?

Les différentes étapes pour déposer mon dossier

Je prépare mon dossier
sur service-public.fr je trouve des informations pour remplir le formulaire, et je peux utiliser l'aide en ligne ADAU
Je peux consulter le site Internet de la Commune pour avoir des informations complémentaires
Je prends rendez-vous avec le service urbanisme de la commune pour préparer mon dossier

Je prépare mes plans au format numérique
soit en les récupérant auprès du professionnel qui les a établis soit en les scannant
Je veille à respecter l'indexation des pièces (1 pièce du bordereau = 1 fichier PDF) et à la qualité des plans

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Je me connecte pour déposer mon dossier. A partir du *site Internet de la commune je clique sur « Effectuer la démarche en ligne »*
J'utilise ou je crée mon compte usager
Je remplis le formulaire en ligne et je dépose les plans numériques
Je valide l'envoi de mon dossier

L'agent en mairie pourra –t- il toujours m'aider à constituer mon dossier ?

Pour l'usager comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Le responsable chargé de l'urbanisme peut offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers au cours d'un rendez-vous en mairie.

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie

La Métropole de Lyon nous a informé que le premier dossier déposé via la procédure dématérialisée a été émise par un habitant de Curis au Mont d'Or!

PROPRETE

Je jette mon sapin de Noël (au bon endroit)

Cette année en janvier, vous pouvez déposer **du 5 au 19 janvier 2022** votre sapin au point de collecte PARKING DE LA SALLE DU VALLON afin qu'il soit recyclé ou dans l'une des 19 déchèteries du Grand Lyon.

Rappel des consignes

Sont acceptés

•Les sapins naturels avec ou sans socl
buchette…).
•Les sacs "Handicap International".
•Les sacs bruns clairs à amidon de ma
•Les sacs compostable marqué "OK C

Ne sont pas acceptés

•Tous les autres sacs (ex : sacs en plastique).
•Les sapins en plastique.
•Les sapins naturels floqués.
•Les guirlandes et autres décorations.
•Les pots en plastique ou en terre.
MERCI!!

ECLAIRAGE PUBLIQUE

Route des monts d'or

Une panne de l'armoire d'alimentation électrique et de commande de l'éclairage de la route des Monts d'Or plonge dans l'obscurité un axe important de notre commune. Le radar pédagogique, alimenté la nuit par le réseau d'éclairage publique pour recharger ses batteries ne fonctionne plus. La réparation se fait attendre. Elle devrait intervenir avant la fin du mois…

Hasard du calendrier, l'anglais est à l'honneur avec deux offres complémentaires pour pratiquer la langue de Shakespeare!!

ASSOCIATIONS
SPORTS ET LOISIRS DE CURIS

What about joining our english-language Club?

Quel que soit votre niveau, quel que soit votre âge, notre petit groupe serait heureux de vous accueillir pour partager un moment de conversation anglaise dans la bonne humeur. Nous nous réunissons chaque mercredi de 19h30 à 21h.

Pour tout renseignement : Dominique : 06 08 57 51 35

Let's speak English,
votre professeur d'anglais à Curis-au-Mont d'Or !

Vous recherchez un professeur d'anglais pour du soutien scolaire, une remise à niveau, la préparation à l'oral du Bac, un entraînement pour un entretien professionnel...
Je vous propose mon expérience d'enseignante en anglais de + de 10 ans dans le Secondaire (2nde à Term + Bac Pro), le Supérieur (BTSA, Licence Pro, Master International), la formation adulte (GRETA/ADPS). En m'appuyant sur une réelle expertise pédagogique et un savoir-être, je favorise l'échange avec les apprenants sur la base de connaissances acquises au cours de nombreux voyages et un vécu à l'étranger.
Formation : Maîtrise LEA, 2 diplômes Bac+5 en langue anglaise (DESS International Tourism ; MSc Wine Management)
Contact : Françoise VAN DEN BERGE : 06 29 66 61 28 ; francoisevdb@hotmail.fr

STATIONNEMENT

Le stationnement est considéré abusif si :

- le stationnement sur la voie publique et ses dépendances excède 7 jours
- le véhicule est garé en stationnement gênant pendant plus de deux heures après rédaction du procès verbal.

Rappel de l'article du Code de la route:

Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Aussi, avant de garer un véhicule sur un emplacement de stationnement pour une durée supérieure à 24 heures, il faut se renseigner auprès de la mairie. Un simple coup de téléphone, une demande par mail ou une visite de quelques minutes, permet de connaître la durée locale du stationnement autorisé.

Après un délai de 30 jours l'enlèvement et les frais de mise en fourrière sont à la charge du contrevenant et recouvrés par les services fiscaux.

Photo: Deuxième véhicule évacué pour mise en fourrière et destruction après le délai légal écoulé.

EVENEMENT A VENIR

Bientôt dans vos boîtes aux lettres